

Exemple d'une démarche de participation

La Ville de Rouyn-Noranda aspire à une participation vibrante et représentative de l'ensemble de sa population et sur tout son territoire.

Information

- Communication d'informations au bénéfice des personnes intéressées à participer à une démarche de participation.
- Ces mesures doivent viser la diffusion d'informations claires, objectives et neutres.
- La Ville s'engage à informer la population dans un délai minimal de 21 jours avant la tenue de consultation.

Toute démarche de participation doit prévoir la diffusion d'informations essentielles sur le site Internet de la Ville :

1. Les principales étapes du processus de décision, les objectifs de la démarche de participation et les attentes envers les citoyens.
2. Les principales mesures de consultation et de participation active qui seront accomplies.
3. Les principaux impacts et bénéfices prévisibles.
4. Une carte qui présente le secteur touché par le sujet soumis à la consultation, lorsque pertinent.

Consultation

- Permettre aux citoyens de partager des préoccupations, des attentes ou des opinions en formulant des suggestions.
- Il est essentiel que les mesures de consultation puissent permettre de poser des questions ou de faire des observations oralement ou par écrit.
- Un délai minimal de 21 jours est accordé aux personnes intéressées pour transmettre à la municipalité de telles observations.

Exemples de mesures de consultation :

1. Assemblée publique de consultation
2. Dépôt d'avis écrits et de mémoires
3. Questionnaire en ligne et/ou des entretiens téléphoniques
4. Activité « portes ouvertes »
5. Groupe de discussion

Participation active

- Engager davantage des personnes intéressées et à leur reconnaître la possibilité de fournir un apport plus détaillé et contributif au processus de décision.
- Ces mesures permettront notamment de contribuer à l'identification d'enjeux, à la définition d'options, à l'évaluation de scénarios, ou à la formulation de recommandations plus étoffées.
- Pour être accessibles et inclusives, les mesures de participation active doivent être adaptées aux personnes plus impactées par les sujets soumis à une démarche de participation.

Exemples de mesures de participation active :

1. Atelier participatif et/ou charrette de design
2. Forum citoyen
3. Jury citoyen
4. Démarche de coconstruction ou d'innovation ouverte

Rétroaction

- Rendre des comptes sur la manière dont les résultats d'une consultation ont été considérés par la municipalité.
- Toute démarche de participation doit comprendre une ou des mesures de rétroaction, dont obligatoirement la production et le dépôt d'un rapport de consultation écrit auprès du conseil municipal, ainsi qu'un courriel aux personnes participantes qui souhaitent être informées.
- Ces mesures de rétroaction doivent être réalisées dans un délai raisonnable.

Exemples de mesures de rétroaction :

1. Sondage d'appréciation d'une démarche de participation
2. Rapport écrit qui présente les faits saillants d'une démarche de participation
3. « Foire aux questions » qui recense les réponses aux différentes questions posées par les personnes participantes.

